

Concept COVID 19

FSG La Sarraz

La société de gymnastique de La Sarraz autorise la poursuite des entraînements à l'extérieur comme en salle. Les leçons de gymnastique peuvent être pratiquées selon le concept établi et jusqu'à nouvel avis de la Commune, du Canton ou de la Confédération. Les monitrices et moniteurs devront faire respecter, envers les gymnastes ou athlètes et les parents, le plan mis en place par la société.

Le concept de protection de la société du 01.09.2021 devra être respecté, ainsi que les différentes directives COVID édictés par l'Etat de Vaud, Swiss olympic, Swissathletics, FSG, ...

La société affichera sur le panneau de la salle de gym et dans l'armoire principale de la salle, les documents A4 sur les mesures à respecter, édictées par l'OFSP ainsi que de Gym Vaud.

Une copie du concept sera remise aux coachs des athlètes, une à disposition dans l'armoire principale de la salle de gymnastique et une envoyée à la commune de La Sarraz

Après lecture des divers plans de protections, ordonnances et règlements, voici les conditions pour la reprise des activités sportives par les clubs :

Obligation du port du masque

- ✚ ***Port du masque pour toutes Les Personnes né (ées) en 2009 dès 12 ans, et après dès l'entrée dans les locaux de la salle de sport (corridors, escalier, toilette, vestiaire, ...)***


Pratique de la gymnastique en intérieur

- ✚ Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- ✚ La commune met à disposition dans la salle de gymnastique du matériel de désinfection, en plus du matériel mis en place par la société au terrain et à la salle. ***Merci d'avertir Cyril en cas de manque de matériel***
- ✚ Une désinfection des mains est obligatoire avant et après chaque entraînement, il peut être remplacé par un savonnage des mains
- ✚ Une liste de présence devra être tenue à jour au début de chaque entraînement ***et transmise dans les deux heures qui suivent à Cédric Gaudard en cas de demande*** pour ceux qui n'utilisent pas la liste de présence J&S
- ✚ Désinfection régulière du matériel utilisé, des objets touchés ou des mains, s'il n'est pas possible de désinfecter certain matériel (exemple au agrès, les engins ayant besoin de magnésie ne peuvent pas être désinfectés). Il ne faut pas oublier de désinfecter à la fin de la leçon les poignées de portes et fenêtres, boutons de robinet, interrupteurs bancs des vestiaires, portes habits, ...
- ✚ Respect de la distanciation sociale et pas de contact corporel avant et après l'entraînement
- ✚ Respect des prescriptions spécifiques de l'OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables
- ✚ ***L'accès aux vestiaires*** est autorisé pour poser ses affaires tout en respectant la distance social, port du masque obligatoire sauf sous la douche.

Pratique de la gymnastique en extérieur (athlétisme, cours à pied, ballade, ...)

-  ***Pas de Restriction Particulières***
-  ***Port du masque obligatoire pour les Personnes né (ées) en 2009 dès 12 ans , dans les espaces intérieurs, (sanitaires, vestiaires, etc.)***

Restriction d'accès

-  **Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des installations sportives (extérieur du bâtiment pour la salle de gym)**

Le responsable COVID 19 pour la société est Cédric Gaudard, tél 079 449 47 71

Mail : cedric@fsg-lasarraz.com

Le comité se tient naturellement à disposition pour tout complément d'information ou question.
En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons plein de santé et une belle reprise.

Meilleures salutations sportives

Encore tous mes vœux pour cette reprise après de bonne vacances pour certains (aines)

Pour le comité de la FSG La Sarraz

Cédric Gaudard

Coronavirus

Valable pour la rentrée scolaire août 2021

VOICI COMMENT
NOUS PROTEGER :



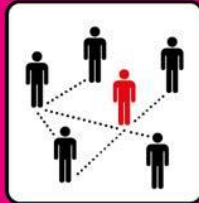
A la gym !

Pratiquer en toute sécurité et stopper l'augmentation des cas

Pour tous



Se désinfecter les mains
avant et après l'entraînement



Etablir une liste de présence
pour chaque entraînement

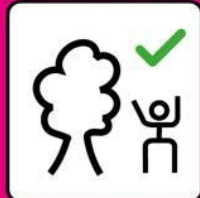


Pas de différence pour
l'entraînement AVEC ou SANS
certificat COVID



Les entraîneurs n'ont pas besoin
de porter le masque durant
l'entraînement

Sport en extérieur



Pas de restriction particulière

Sport en intérieur



Masque obligatoire hors
de la pratique sportive et dans
les vestiaires, hall,...(dès 12 ans)

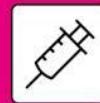


Aération efficace

Pour rappel :



En cas de symptômes,
rester à la maison



Se faire vacciner

ou



Se faire tester
régulièrement

www.gymvaud.ch/covid19



La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

23.06.2021

Ce qui change le 26 juin:



Ouverture des discothèques et des salles de danse



Ouverture des parcs aquatiques



Travail à domicile recommandé et non plus obligatoire



Certificat Covid

Obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations

Facultatif dans les plus petites manifestations, établissements culturels et installations de sport et de loisirs, les restaurants



Manifestations



Avec certificat
Pas de restrictions



Sans certificat, avec places assises obligatoires
Max. 1000 personnes



Sans certificat ni places assises
A l'extérieur: max. 500 personnes
A l'intérieur: max. 250 personnes



Obligation de porter un masque



Abolie à l'extérieur



Assouplie sur le lieu de travail (l'employeur décide)



Assouplie dans les écoles professionnelles et du degré secondaire II (les cantons décident)



Restaurants

A l'extérieur: pas de restrictions
A l'intérieur: coordonnées d'une personne par groupe



Sport et culture

A l'extérieur: pas de restrictions
A l'intérieur: coordonnées
Représentations chorales autorisées aussi à l'intérieur

Mesures toujours en vigueur:



Masque obligatoire à l'intérieur: manifestations sans certificat, restaurants, commerces de détail et transports publics



Réunions privées de max. 30 personnes (50 à l'extérieur)



Recommandation: faites-vous vacciner!



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Consell federal
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council